

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **20 octobre 2008**

Décision n° **B-2008-0364**

commune (s) : Saint Priest

objet : Cession, au SDIS, d'un tènement situé boulevard de l'Europe, à l'angle de l'impasse d'Alsace

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 13 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 21 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Calvel, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. David G.), M. Crédoz, Mme Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Bret, Buna, Charles, Sécheresse, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 20 octobre 2008**Décision n° B-2008-0364**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession, au SDIS, d'un tènement situé boulevard de l'Europe, à l'angle de l'impasse d'Alsace**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le groupement logistique du service départemental d'incendie et de secours du Rhône (SDIS) de Saint Priest souhaite agrandir son site existant de Saint Priest. Son projet d'extension doit permettre l'intégration d'une partie du parc de la direction départementale de l'équipement (DDE) (matériel roulant), la reconstruction de l'école départementale de formation des sapeurs-pompiers.

La surface bâtie de la zone de stockage destinée au matériel roulant (1 000 véhicules environ), sera augmentée ainsi que le centre logistique (réparation et entretien des véhicules) et la partie formation pratique, l'ensemble devant rester à l'arrière du site.

Compte tenu du développement prévu sur le secteur (extension de l'université, réalisation des bassins Minerve, de l'avenue de l'Europe, de la coulée verte pour la poursuite de la forêt de Feuilly), la Communauté urbaine a souhaité donner un caractère plus urbain au site par la présence future d'un front bâti le long de l'avenue de l'Europe, l'aménagement des divers espaces à l'intérieur du site et la création d'un nouvel accès depuis le boulevard de l'Europe.

Pour permettre la réalisation de son projet, le SDIS a demandé à la Communauté urbaine de lui céder une parcelle de terrain contiguë à son site de Saint Priest.

Il s'agit de 21 278 mètres carrés de terrain nu, cadastré sous les numéros 50 et 133 de la section AB et à détacher des parcelles n° 131, 170, 172, 178 et 181 de la section AB, situé boulevard de l'Europe, à l'angle de l'impasse d'Alsace à Saint Priest.

Dans le projet d'acte qui est présenté au Bureau, le tènement serait cédé au prix de 30 € le mètre carré, soit 638 340 €, conforme à l'estimation de France domaine ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve la cession au SDIS d'un tènement situé boulevard de l'Europe, à l'angle de l'impasse d'Alsace à Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 581 610 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1207,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : valeur 118 346,21 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1207,

- produit de la cession : 56 730 € en recettes - compte 775 100 - fonction 653 - opération 0208,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : valeur 29 560,69 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 653 et en recettes : compte 211 200 - fonction 653 - opération 0208, soit plus-value réalisée : 490 433,10 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 octobre 2008.